

surtout pourquoi les trois feuilles d'érable qui apparaissent sur le timbre-poste ont été remplacées par une seule feuille d'érable?

L'hon. J. R. Nicholson (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, on n'a rien substitué aux trois feuilles d'érable. Je crains donc de ne pas saisir le sens de la question de l'honorable député.

(Texte)

QUESTIONS OUVRIÈRES

PROLONGATION DE LA PÉRIODE DES TRAVAUX D'HIVER

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Guy Marcoux (Québec-Montmorency): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre du Travail. En son absence, je m'adresserai à son secrétaire parlementaire.

A la suite de la déclaration faite par l'honorable ministre vendredi dernier, au sujet de la prolongation de certaines périodes des travaux d'hiver, le secrétaire parlementaire pourrait-il demander au ministre de nous faire, un peu plus tard, une déclaration plus précise, afin qu'on sache exactement quelles sont les conditions de cette prolongation et qui, des provinces ou du gouvernement fédéral, va décider de la prolongation de la période des travaux d'hiver?

(Traduction)

M. J. A. Byrne (secrétaire parlementaire du ministre du Travail): J'en serai fort aise, monsieur l'Orateur.

LES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides, sous la présidence de M. Lamoureux.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ NATIONALE ET DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

1. Administration centrale, \$2,099,000.

M. Slogan: Monsieur le président, avant la levée de la séance, hier, je formulais certaines observations sur la santé dentaire des Canadiens. Il est assez significatif, selon moi, qu'à peu près le quart des quelque 200 recommandations du rapport Hall porte sur ce point. Ce fait, à mon avis, montre bien l'importance de ce sujet. J'ai signalé que les affections dentaires sont universellement répandues, mais qu'on pouvait néanmoins les prévenir dans une large mesure. Toutefois, à cause de l'apathie du public et de l'inertie du gouvernement, nous sommes une nation d'infirmes, en ce qui concerne nos dents. Je pourrais citer le taux des affections dentaires chez les enfants, mais je ne pense pas que ce soit néces-

saire. Le tragique de la situation c'est que le gouvernement ne prend pas les mesures préventives qui lui coûteraient fort peu. Ainsi, la responsabilité incombe dans une large mesure au gouvernement.

Je félicite le ministre d'avoir répondu à l'une de mes questions, après plusieurs vaines tentatives, au sujet de la fluoruration; cependant, bien que le gouvernement soit disposé à renseigner les Canadiens à cet égard, il refuse toujours de recommander l'adoption de cette mesure au public. La Commission royale Hall a recommandé, même si on pouvait s'attendre à une diminution des affections dentaires à la suite de la mise en œuvre du programme de fluoruration, d'équiper tout réseau hydraulique collectif au Canada de façon à fournir la teneur de fluor qu'il convient.

A la dernière réunion de la *Canadian Dental Association*, une résolution a été adoptée recommandant la fluoruration à la population canadienne. Le rapport publié au moment de la réunion a prouvé qu'en 1963, la proportion des Canadiens qui utilisaient de l'eau fluorurée dépassait de 92 p. 100 celle des usagers en 1962, ce qui représente presque quatre millions, ou un million sur cinq. Il me semble que ce nombre devrait augmenter de façon sensible, et il y a trois domaines dans lesquels il serait possible de faire beaucoup. Un de ces domaines est, évidemment, celui de la recherche. J'en ai parlé hier assez longuement pour prouver que les montants affectés à la recherche dentaire dans le cadre des subventions à la santé nationale représentaient approximativement de 1 à 2 p. 100, cette proportion ayant encore constamment baissé les trois dernières années.

Il y aurait également lieu de réfléchir à un programme tendant à instruire le public dans ce domaine, et je dois féliciter les fabricants de pâtes dentifrices de leur publicité à la télévision. En effet, ils appellent l'attention du public sur la nécessité de l'hygiène buccale, car en améliorant celle-ci, le nombre des cavités dentaires peut être réduit de moitié. Le gouvernement devrait assumer cette tâche. Le ministère publie des brochures qui, excellentes à mon avis, devraient néanmoins être plus nombreuses et plus largement diffusées.

Il y a un autre sujet que je voudrais aborder, celui du programme dentaire à versement anticipé. Les associations de dentistes de tout le pays étudient en ce moment l'aspect pratique de l'assurance d'hygiène dentaire payée d'avance, et entreprennent, dans une large mesure, cette étude de leur propre chef. Il devrait incomber au gouvernement de répartir les fonds affectés à l'étude de l'aspect pratique de l'assurance dentaire, pour